

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 5 août 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien

NOR : SASR1030732A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien :

1° Au titre du 1) de l'article D. 1443-36 (I), représentant l'Etat : M. Frédéric LE BOT, représentant le recteur d'académie de La Réunion ; M. Michel SINOIR, directeur de l'agriculture et de la forêt.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a du 2° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Serge THOMAS, titulaire, et M. Jean-Paul PAQUIRY, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière ; Mme Yvette CHEN YEN SU, titulaire, désignée par la Confédération française démocratique du travail.

b) Au titre du b du 2° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Philippe DOKI-THONON, titulaire, et M. François LARNAUDIE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

c) Au titre du c du 2° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Jacques TOTO, titulaire, et M. Chaan SOILIH CAFE, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière ; M. Saïd BOINALI, titulaire, désigné par la Confédération française démocratique du travail.

d) Au titre du d du 2° de l'article D. 1443-36 (I) : Mme Carla BALTUS, titulaire, et Mme Isabelle CHEVREUIL, suppléante, désignées par le Mouvement des entreprises de France.

e) Au titre du e du 2° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Ibrahim PATEL, titulaire, et Mme Suzie ROBERT, suppléante, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du a du 3° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Serge CAMATCHY, titulaire, et Mme Valérie BÉNARD, suppléante, désignés par le président du conseil régional de La Réunion.

b) Au titre du b du 3° de l'article D. 1443-36 (I) : Mme Nassimah DINDAR, titulaire, présidente du conseil général de la Réunion.

c) Au titre du c du 3° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, président du conseil général de Mayotte.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées désignés par les préfets de La Réunion et de Mayotte, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du a du 4° de l'article D. 1443-36 (I) :

Mme Rachel CAZANOVE, titulaire, Mme Marie-Claire GUICHARD, suppléante ; M. Hugues HOAREAU, titulaire, M. Frédéric FERRIERE, suppléant ; Mme Suzelle LEBIHAN, titulaire, Mme Michelle LEBRETON, suppléante.

b) Au titre du b du 4° de l'article D. 1443-36 (I) : M. Saïd HAMIDOUNI, titulaire, et M. Ali DJAROUDI, suppléant.

5° Personnes qualifiées :

Mme Michèle ANDRE, directrice de la caisse d'allocation familiale de La Réunion, à la retraite.

Mme Anziza MOUSTOIFA, conseillère économique et sociale de Mayotte.

M. Frédéric MIRANVILLE, vice-président de l'université de La Réunion.

M. Claude BERNARD.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par la directrice générale de l'agence de santé dans l'attente du comité d'agence :

M. Laurent TIBERE.

M. Nadi Chanfi AHAMADA.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 5 août 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé
et des sports,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN